



LE CHRONOMÉTREUR & LE SECRÉTAIRE

Le Chronométrateur a la responsabilité :

- Du contrôle du temps de jeu : Sonnerie : de fin de mi-temps, de fin de match, du TME, des arrêts du temps de jeu, et de reprise du jeu
- De la gestion des TME (Temps mort d'équipe)
- De la gestuelle (cartons jaune, rouge, geste des 2') envers les arbitres

PENDANT LE MATCH

- Évolue en relation étroite avec le secrétaire
- Indique oralement au secrétaire le numéro/équipe des buteurs,
- Indique oralement au secrétaire le numéro du joueur/équipe ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire, l'heure de fin d'exclusion
- Doit rester le plus souvent possible en contact visuel avec l'arbitre et vice-versa.

Ses interventions directes, en utilisant un sifflet ou la sonnerie, sont limitées à :

- La fin de chaque mi-temps, Une entrée irrégulière d'un joueur ou d'un officiel, La présence d'un joueur en surnombre, La gestion d'un temps mort d'équipe. Dans tous les cas, la décision des arbitres est souveraine

Pendant le match, le secrétaire agit oralement avec le chronométrateur:

- Il recueille en direct les données du match sur sa feuille de table : buteurs, sanctions disciplinaires, temps d'exclusion, TME.
- Il remplit clairement et lisiblement les fiches d'exclusion : le numéro du joueur sanctionné, son équipe d'appartenance, le temps de rentrée, et ce, sur les deux côtés de la fiche d'exclusion.
- La présence d'une fiche d'exclusion est prioritaire. Les exclusions au tableau mural ne doivent être indiquées que si le matériel permet d'afficher en même temps 3 exclusions par équipe ou si le matériel gère les 2 x 2'.

Les interventions conjointes du secrétaire et du chronométrateur

- Contrôlent le nombre d'officiels et de joueurs présents dans la zone de changement.
- Contrôlent l'entrée et la sortie des remplaçants, des 2 personnes autorisées par les arbitres à rentrer sur le terrain suite à un arrêt du temps pour blessure d'un joueur.
- Sont garants de la bonne fin de durée des exclusions.

EN CAS DE DÉSACCORD : LA DÉCISION DES ARBITRES EST SOUVERAINE.